

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 21 janvier 2019

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille dix neuf-----

et le 21 janvier

Date de
convocation

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel

16/01/2019

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
16/01/2019

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, MM.
LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, M. CABANNES Pierre, M.
CASTAY jean-Marc, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, DESPAX Nelly, DAL
BEN Carine, M. LANSMANT Sébastien, M. LABEYRIE Nicolas.

Excusées : Mmes CARRERE Amandine, PLOQUIN Cécile, CUZACQ Geneviève.

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Indemnités élus – indice brut terminal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés à compter du 1^{er} janvier 2019 en application du nouvel indice brut terminal -indice brut 1027- de la fonction publique.

Le Conseil Municipal,

Ouï les explications de Monsieur le Maire,

Dit que le calcul des indemnités sera sur la base de l'indice brut terminal 1027 et que les taux d'indemnisation sont maintenus.

Fait à MONTREAL le 21 janvier 2019.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.

